

DELIBERATION N° 89/11-07 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BASKET-CLUB DE LUDRES

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, fait part à l'Assemblée d'une demande de subvention exceptionnelle présentée par le Basket-Club de LUDRES, appelé à constituer deux nouvelles équipes à la suite de nouvelles adhésions dans le club.

Une aide de 1 000 F est proposée pour permettre d'assurer l'achat d'une partie de l'équipement de ces nouvelles équipes.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 F au Basket-Club de LUDRES,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.*